

Document d'information et de soutien :

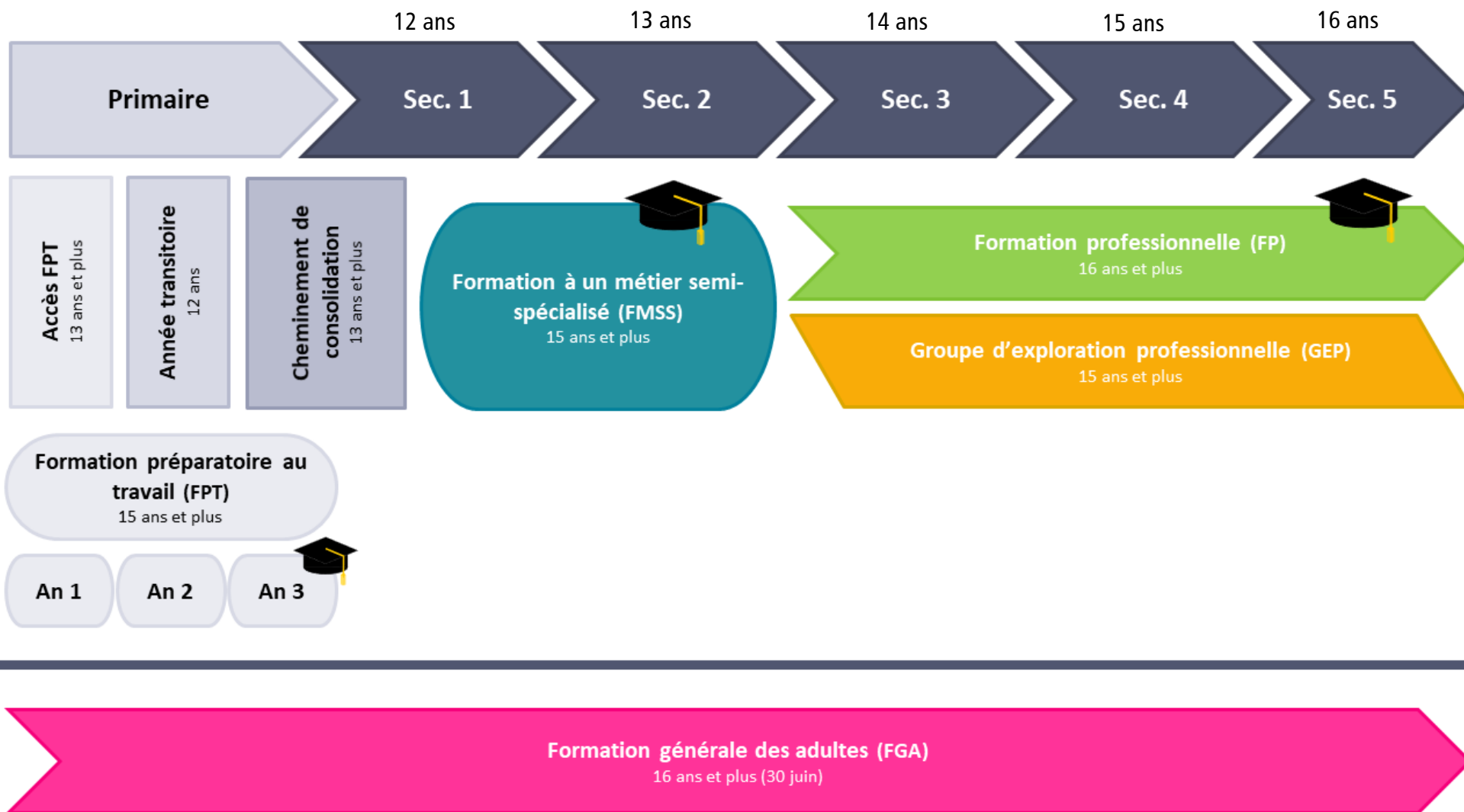
Les cheminements scolaires



Table des matières

Carte des cheminements au CSSDP	3
Cheminement pour les élèves de 12 ans et plus	4
Cheminevements pour les élèves de 13 ans et plus	6
Cheminevements pour les élèves de 14 ans et plus	8
Cheminevements pour les élèves de 15 ans et plus	9
Cheminevements pour les élèves de 16 ans et plus	11
Trois manières d'obtenir le diplôme d'études secondaires (DES)	12
Informations sur les passerelles disponibles dans les parcours axés sur l'emploi	13
CFPT-CFMS	13
CFMS-DEP	13
CFMS-FGA	14
Voies de sortie	14
Exemples de mises en situation lors de classement	15
Annexe 1 : Les cheminements selon la provenance et l'âge au 30 septembre	16
Références bibliographiques	19

Carte des cheminements au CSSDP



Il est important de noter que toute orientation de l'élève est déterminée selon son dossier scolaire et ses aspirations professionnelles.

CHEMINEMENT POUR LES ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS

Année transitoire

Clientèle visée

- 12 ans au 30 septembre ;
- Les apprentissages se situent au niveau de la 6^e année du primaire (5^e année réussie).

Provenance

Primaire

Description

- Vise à amener l'élève à compléter la 6^e année du primaire du programme de formation de l'école québécoise.

Avantages

- Possibilité de compléter ses apprentissages du primaire dans une école secondaire ;
- Possibilité de reconnaissance des acquis académiques de la 6^e année du primaire ;
- Possibilité d'intégrer le parcours régulier (au secondaire) l'année suivante.

CHEMINEMENT ADAPTÉ POUR LES ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS

Parcours préparatoire à la vie active

Clientèle visée

- 12 ans ou plus au 30 septembre ;
- Les apprentissages se situent dans divers programmes adaptés (CAPS, DÉFI, DIP).

Provenance

Primaire

Description

- Programmes pour les élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde.

Avantages

- Compétences axées sur la participation sociale ;
- Répond aux besoins particuliers de ces jeunes en vue de leur permettre de vivre en société.

CHEMINEMENTS POUR LES ÉLÈVES DE 13 ANS ET PLUS

	Accès FPT (13 à 14 ans)	Cheminement de consolidation (13 à 14 ans)
Clientèle visée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 ans et plus au 30 septembre ; ▪ Les apprentissages se situent au début du 3^e cycle du primaire ou en deçà (portraits 1 ou 2). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 ans et plus au 30 septembre ; ▪ Les apprentissages se situent au niveau de la 6^e année du primaire ou au début du 1^{er} secondaire (portraits 3 ou 4).
Provenance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire ▪ Accès FPT ▪ 1^{er} cycle du secondaire
Description	<p>Vise à amener l'élève à progresser dans le programme de formation de l'école québécoise.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprentissage en fonction du niveau de l'élève (selon les portraits) ; ▪ Enseignant titulaire offrant l'ensemble des matières. 	<p>Vise à amener l'élève à consolider les apprentissages de niveau primaire (3^e cycle) tout en amorçant des apprentissages de 1^{er} cycle du secondaire (selon les portraits).</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement continu et différencié permettant aux élèves de vivre des réussites ; ▪ Vise le développement de l'engagement scolaire des élèves ; ▪ Possibilité d'intégrer le cheminement de consolidation l'année suivante (selon les portraits) ; ▪ Possibilité d'intégrer le parcours de FPT. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité de reconnaissance des acquis académiques de la 6^e année du primaire ou du 1^{er} cycle du secondaire ; ▪ Enseignant titulaire offrant l'ensemble des matières ; ▪ Possibilité d'intégrer le parcours de FMSS ; ▪ Possibilité d'intégrer le parcours régulier (au secondaire) l'année suivante.

CHEMINEMENTS POUR LES ÉLÈVES DE 13 ANS ET PLUS (suite)

Programme d'intervention individualisé (PII)

Clientèle visée	<p>Les apprentissages se situent au niveau du 1^{er} cycle du secondaire.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'élève présente des difficultés comportementales persistantes malgré des mesures d'appui et d'adaptation mises en place.▪ L'élève montre des difficultés d'adaptation avec ses pairs et l'adulte.▪ L'élève présente des problèmes relationnels et affectifs.
Provenance	<ul style="list-style-type: none">▪ Écoles primaires▪ Écoles du 1^{er} cycle du secondaire
Description	<ul style="list-style-type: none">▪ Accent mis sur la réussite de l'élève ;▪ Routine et environnement adaptés afin de répondre à divers besoins : affectifs, sociaux ;▪ Apprentissage en fonction du niveau de l'élève (1^{er} cycle du secondaire).
Avantages	<ul style="list-style-type: none">▪ Encadrement chaleureux et bienveillant ;▪ Accompagnement de proximité par les intervenants scolaires et partenaires de la santé ;▪ Possibilité de progresser à son rythme ;▪ Possibilité de réintégrer l'école de quartier ;▪ Possibilité de poursuivre ses apprentissages au Grand Défi (15 ans et plus).

CHEMINEMENTS POUR LES ÉLÈVES DE 14 ANS ET PLUS

	Programme de soutien à la réussite (PSR)	Grand Défi
Clientèle visée	<ul style="list-style-type: none"> 14 ans et plus au 30 septembre Les apprentissages se situent au 2^e cycle du secondaire. L'élève montre certaines difficultés scolaires dans les matières de base. 	<ul style="list-style-type: none"> Les apprentissages se situent au niveau du 2^e cycle du secondaire. L'élève présente des difficultés comportementales persistantes malgré des mesures d'appui et d'adaptation mises en place. L'élève montre des difficultés d'adaptation avec ses pairs et l'adulte. L'élève présente des problèmes relationnels et affectifs.
Provenance	<ul style="list-style-type: none"> Écoles du 1^{er} cycle du secondaire Écoles du 2^e cycle du secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> Écoles du 1^{er} cycle du secondaire Écoles du 2^e cycle du secondaire
Description	<ul style="list-style-type: none"> Apprentissage des matières de base selon le niveau de l'élève (sec. 3, 4 ou 5) ; Intensification du nombre de périodes des matières à sanction : français, maths, anglais, science et histoire ; Service de tutorat personnalisé. 	<ul style="list-style-type: none"> Accent mis sur la réussite de l'élève ; Routine et environnement adaptés afin de répondre à divers besoins : affectifs, sociaux ; Apprentissage en fonction du niveau de l'élève (2^e cycle du secondaire).
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> Favorise la persévérance scolaire ; Accent mis sur les matières à sanction (moins de cours à l'horaire) ; Groupe stable ; Possibilité de poursuivre dans les cheminement alternatifs : PSR ou GEP ; Possibilité de poursuivre les apprentissages à la formation générale des adultes. 	<ul style="list-style-type: none"> Encadrement chaleureux et bienveillant ; Accompagnement de proximité par les intervenants scolaires et partenaires de la santé ; Possibilité de progresser à son rythme ; Possibilité d'effectuer les épreuves uniques (ministère) au moment opportun selon son cheminement ; Possibilité d'obtenir le DES ; Possibilité de poursuivre les apprentissages à la formation générale des adultes ; Possibilité de poursuivre les études vers la formation professionnelle ou collégiale.

CHEMINEMENTS POUR LES ÉLÈVES DE 15 ANS ET PLUS

Groupe d'exploration professionnelle (GEP)

Clientèle visée

- 15 ans et plus au 30 septembre ;
- Les apprentissages se situent au niveau du **2^e cycle du secondaire** ;
- L'élève a de l'intérêt pour la formation professionnelle.

Provenance

- FMSS
- Écoles du 1^{er} cycle du secondaire
- Écoles du 2^e cycle

Description

- Apprentissage des matières de base selon le niveau de l'élève (sec. 3, 4 ou 5) ;
- Intensification du nombre de périodes des matières de base (français, maths et anglais) en vue d'obtenir les préalables à l'admission d'un programme de la formation professionnelle ;
- Cours inhérents à l'exploration professionnelle.

Avantages

- Accent mis sur les matières de base (moins de cours à l'horaire) ;
- Possibilité de reconnaissance des acquis académiques de sec. 3, 4 ou 5 ;
- Progression selon son rythme d'apprentissage ;
- Exploration des programmes de la formation professionnelle ;
- Accompagnement personnalisé vers la découverte des intérêts personnels et professionnels ;
- Possibilité de poursuivre les apprentissages à la formation générale des adultes ;
- Possibilité de poursuivre les études vers la formation professionnelle.

CHEMINEMENTS POUR LES ÉLÈVES DE 15 ANS ET PLUS (suite)

	Formation préparatoire au travail (FPT)	Formation à un métier semi-spécialisé (FMSS)
Clientèle visée	<ul style="list-style-type: none"> 15 ans et plus au 30 septembre ; Les apprentissages se situent au niveau du primaire (français et mathématiques). 	<ul style="list-style-type: none"> 15 ans et plus au 30 septembre ; Les apprentissages se situent au niveau du 1^{er} cycle du secondaire.
Provenance	<ul style="list-style-type: none"> Accès FPT 	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation Écoles du 1^{er} cycle du secondaire
Description	<p>Programme ministériel d'une durée de trois ans.</p> <p>Vise à amener l'élève à mieux se connaître, à mieux connaître le monde du travail et à acquérir des habiletés techniques et des comportements souhaités en société.</p> <ul style="list-style-type: none"> Alternance travail-études ; Apprentissage des matières de base en mettant l'accent sur leur application concrète dans des situations de la vie de tous les jours ; Cours de préparation au marché du travail, de sensibilisation au monde du travail et d'insertion professionnelle (7 compétences à développer). 	<p>Programme ministériel d'une durée d'un an.</p> <p>Vise à amener l'élève à mieux se connaître et à mieux connaître le monde du travail, à acquérir des compétences spécifiques liées à un métier semi-spécialisé et à adopter des attitudes et des comportements requis en milieu de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> Alternance travail-études (stage 3 jours/semaines) ; Apprentissage d'un métier semi-spécialisé ; Apprentissage des matières de base selon le niveau de l'élève (sec. 1 ou 2) ; Cours de préparation au marché du travail et de préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> Obtention de la certification officielle du ministère de l'Éducation (CFPT) ; Apprentissages axés sur l'emploi ; Possibilité d'accéder au marché du travail ; Possibilité d'accéder à la formation générale des adultes ; Possibilité d'accéder à la passerelle CFPT-CFMS. 	<ul style="list-style-type: none"> Obtention de la certification officielle du ministère de l'Éducation (CFMS) ; Possibilité de progresser à son rythme ; Possibilité de reconnaissance des acquis académiques de sec. 1 ou 2 ; Possibilité d'intégrer un cheminement alternatif l'année suivante (selon l'analyse des acquis) ; Possibilité d'entrer à la FGA avant 16 ans ; Possibilité d'accéder à la passerelle CFMS-DEP.

CHEMINEMENTS POUR LES ÉLÈVES DE 16 ANS ET PLUS

	Formation générale des adultes (FGA)	Formation professionnelle (FP)
Clientèle visée	<ul style="list-style-type: none"> 16 ans et plus au 30 juin ; Les apprentissages se situent au niveau primaire ou secondaire (du présecondaire au secondaire 5). 	<ul style="list-style-type: none"> 16 ans et plus au 30 septembre ; Certaines conditions s'appliquent selon le programme choisi (préalables voir InforouteFPT).
Description	<p>Vise à amener l'élève à progresser dans ses apprentissages en vue d'atteindre ses objectifs scolaires et professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> Classement en fonction de la dernière réussite de chaque matière scolaire ; Apprentissage de manière autonome. 	<p>Vise à amener l'élève à acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours en lien avec la formation professionnelle choisie ; Formations en entreprise ; Stages.
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance ministérielle des acquis académiques ; Progression selon son rythme d'apprentissage ; Flexibilité de l'horaire (temps partiel, alternance travail-études, etc.) ; Possibilité de faire des cours à distance ; Possibilité d'obtenir le diplôme d'études secondaires (DES) sous les conditions de la FGA ; Possibilité de poursuivre les études vers la formation professionnelle et collégiale ; Regroupement offert dans l'école du Paul-Hubert (matières de base) afin d'effectuer une transition harmonieuse vers le CFRN. 	<p>Possibilité d'obtenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un diplôme d'études professionnelles (DEP) ; Une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ; Une attestation d'études professionnelles (AEP) ; Un diplôme d'études secondaires (DES) sous les conditions de la formation professionnelle.

TROIS MANIÈRES D'OBTENIR LE DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES)

Exigences et cours obligatoires

Compléter au moins **54 unités** de la 4^e ou de la 5^e secondaire,
dont au moins **20 unités** reconnues de la 5^e secondaire,
et parmi ces 54 unités, les **unités suivantes** :

FRANÇAIS
de 5^e secondaire

ANGLAIS
de 5^e secondaire

MATHÉMATIQUES
de 4^e secondaire

+

3 POSSIBILITÉS pour compléter



Par la formation générale des jeunes (FGJ)

- Sciences et technologie ou applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire ;
- Histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire ;
- Arts de la 4^e secondaire ;
- Éthique et culture religieuse ou éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Par la formation générale des adultes (FGA)

- 4 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire dans le domaine de l'univers social ;
- 4 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire dans le domaine de la science et technologie.

Par l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)

- Au moins une unité de la 4^e ou de la 5^e secondaire obtenue en FGA.

N.B. : L'élève doit terminer son DEP pour obtenir son DES.

Informations sur les passerelles disponibles dans les parcours axés sur l'emploi

CFPT-CFMS

« Certains élèves de la Formation préparatoire au travail pourront accéder à la Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé s'ils ont réussi la matière Insertion professionnelle (suivie à la deuxième année de leur formation) et s'ils répondent aux exigences du métier choisi. Le cas échéant, ils pourront, au cours de la troisième année, suivre le programme de préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, à même le temps prescrit pour la matière Insertion professionnelle. Cette passerelle leur permettra, s'ils satisfont aux conditions de sanction, d'obtenir un certificat de formation à un métier semi-spécialisé, avec mention de ce métier. Il incombera à l'école de sensibiliser les élèves aux diverses possibilités qui leur sont offertes de poursuivre leur formation le plus loin possible ¹».

« Au cours de sa troisième année de formation préparatoire au travail, l'élève peut suivre les 375 heures de la matière Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, à même le temps prescrit pour la matière Insertion professionnelle, s'il :

- a réussi la matière Insertion professionnelle de la deuxième année de sa formation ;
- respecte les conditions particulières d'admission au programme menant à l'exercice de ce métier semi-spécialisé établies par le ministre. ²»

CFMS-DEP

« De la formation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS) vers certains programmes d'études professionnelles (DEP)

La passerelle provisoire CFMS / DEP permet aux titulaires d'un certificat de formation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (CFMS) d'accéder à un certain nombre de programmes d'études professionnelles dont les préalables

¹ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de formation de l'école québécoise : enseignement secondaire 2^e cycle : Chapitre 5 : Parcours de formation axée sur l'emploi*, [Fichier PDF], Ministère de l'Éducation, 2008, p.4.

² QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Passerelles entre les formations*, [En ligne], 2021.

sont de catégorie 2 [(sec.3 en français, math et anglais)]. Ils pourront ainsi obtenir leur DEP s'ils réussissent les cours liés au programme de formation professionnelle choisi.

Conditions d'admission :

Pour être admise, une personne doit satisfaire à chacune des conditions suivantes :

- être âgée d'au moins 16 ans le 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle ;
- être titulaire d'un CFMS (avoir suivi au moins 900 heures de formation et avoir réussi la formation pratique) ;
- avoir obtenu les unités requises du 1er cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2e secondaire de la formation générale des adultes en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.^{3»}

Pour s'assurer qu'il y a une passerelle entre les formations, veuillez vous référer à votre conseiller d'orientation et consulter le lien suivant : [Passerelles entre les formations - MEQ](#)

CFMS-FGA

Une personne de moins de 16 ans qui est titulaire d'un certificat de formation à un métier semi-spécialisé peut être admise en formation générale des adultes, conformément à l'article 14 de la loi.

Voies de sortie

- **Faire appel à l'expertise du conseiller d'orientation** : parce qu'intervenir auprès d'un élève qui a une trajectoire adaptée rend l'analyse plus complexe des voies de sortie et chaque élève peut avoir son parcours, à son image. Il est essentiel de tout analyser ces aspects avant de classer l'élève dans quelque cheminement qu'il soit.
- **Au besoin, se référer à l'infographie des voies de sortie selon la provenance de l'élève.**

³ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Passerelles entre les formations*, [En ligne], 2021.

Exemples de mises en situation lors de classement

(Se référer à l'infographie de l'annexe 1 pour plus de détails.)

Élève finissant le primaire

12 ans > sec.1

12 ans > niveau 6^e > Année transitoire ou redoublement 6^e

13 ans > sec.1

13 ans > niveau 6^e non réussi > Consolidation

13 ans > niveau 5^e ou inférieur non réussi > Accès FPT

Élève étant en Accès FPT

Si l'élève a atteint le 3^e cycle > consolidation

Si l'élève n'a pas atteint le 3^e cycle > FPT

Élève étant en année transitoire

Si l'élève réussi sa 6^e année > sec.1

Si l'élève n'a pas atteint les exigences du 3^e cycle du primaire > Consolidation

Élève étant en consolidation

14 ans l'année suivante :

Si l'élève n'a pas atteint les exigences du 3^e cycle du primaire > Consolidation 2^e année

Si l'élève réussi sa 6^e année > sec.1

Si l'élève réussi sa 6^e année, mais souhaite rester dans le même type de regroupement > consolidation 2^e année (sec.1)

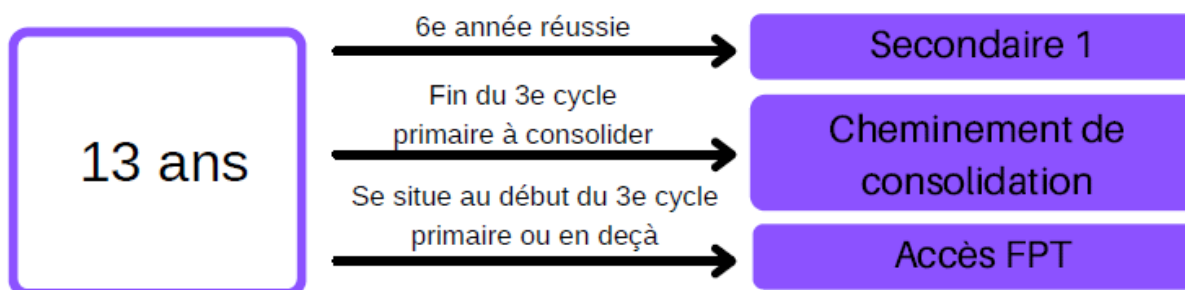
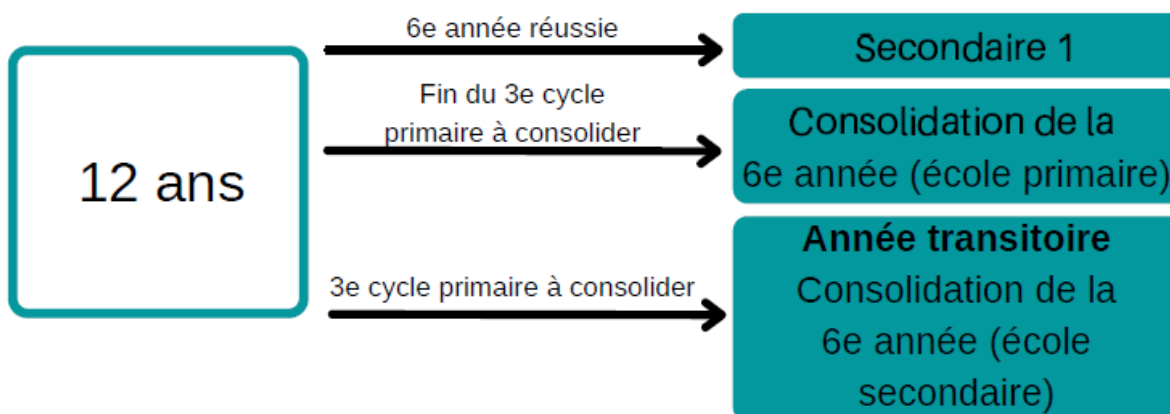
15 ans l'année suivante :

Si l'élève a réussi sa 6^e année > FMSS

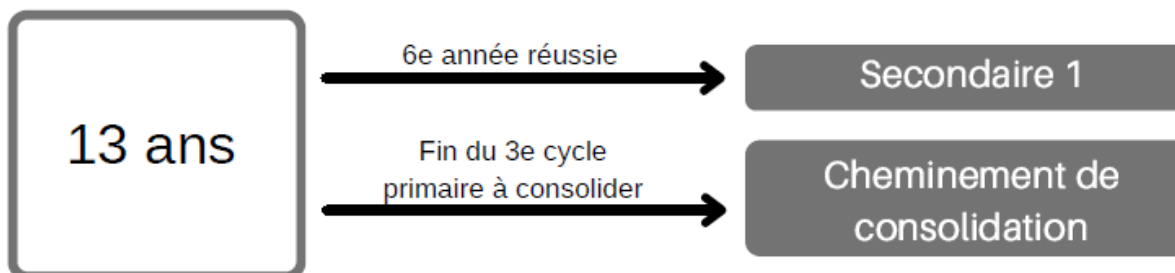
Si l'élève n'a pas atteint les exigences du 3^e cycle du primaire > FPT

LES CHEMINEMENTS SELON LA PROVENANCE ET L'ÂGE AU 30 SEPTEMBRE

Élèves en provenance du **primaire**

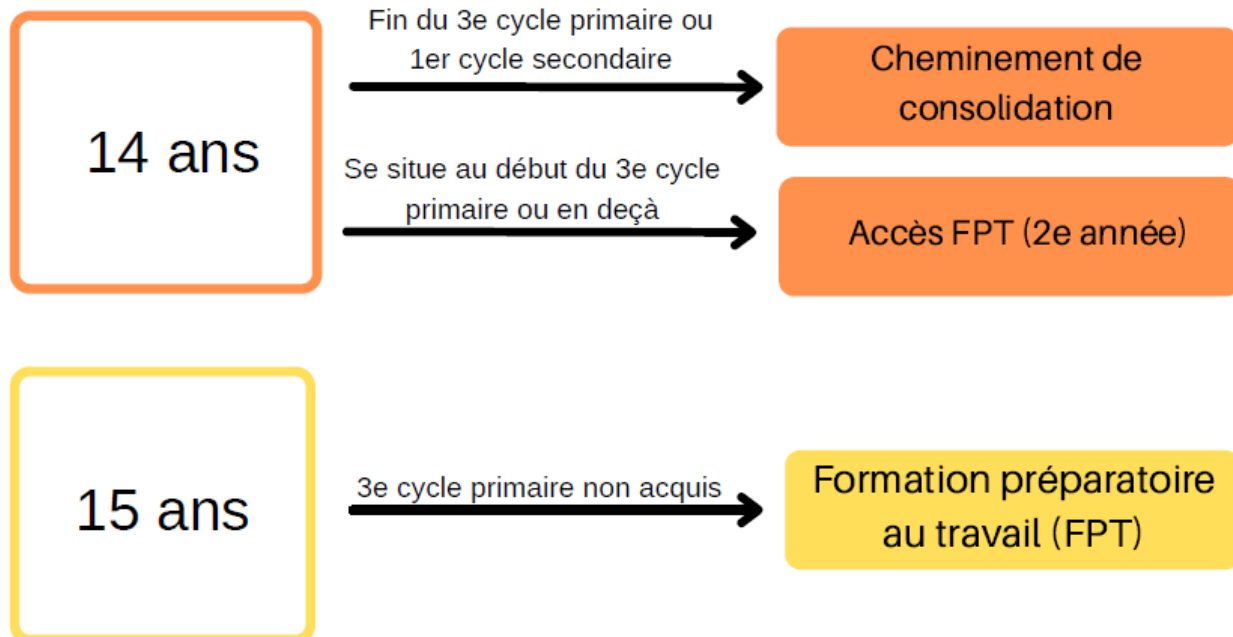


Élèves en provenance de l'**année transitoire**



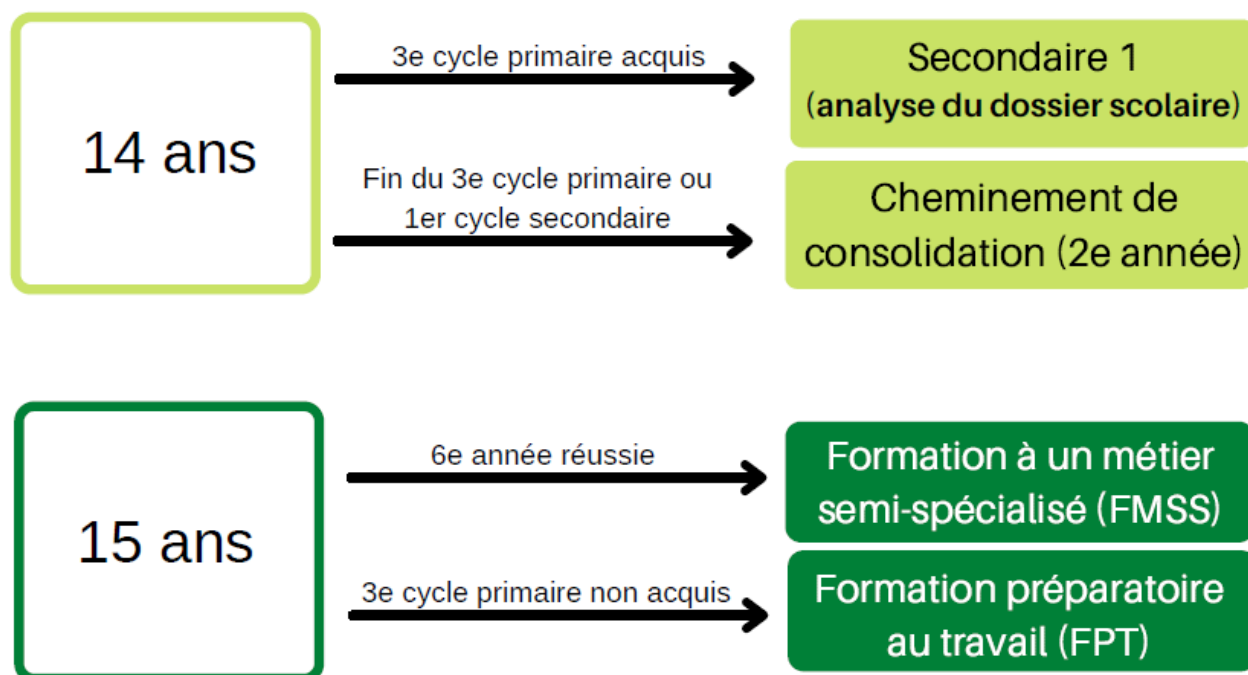
Élèves en provenance du secondaire

(Accès FPT)

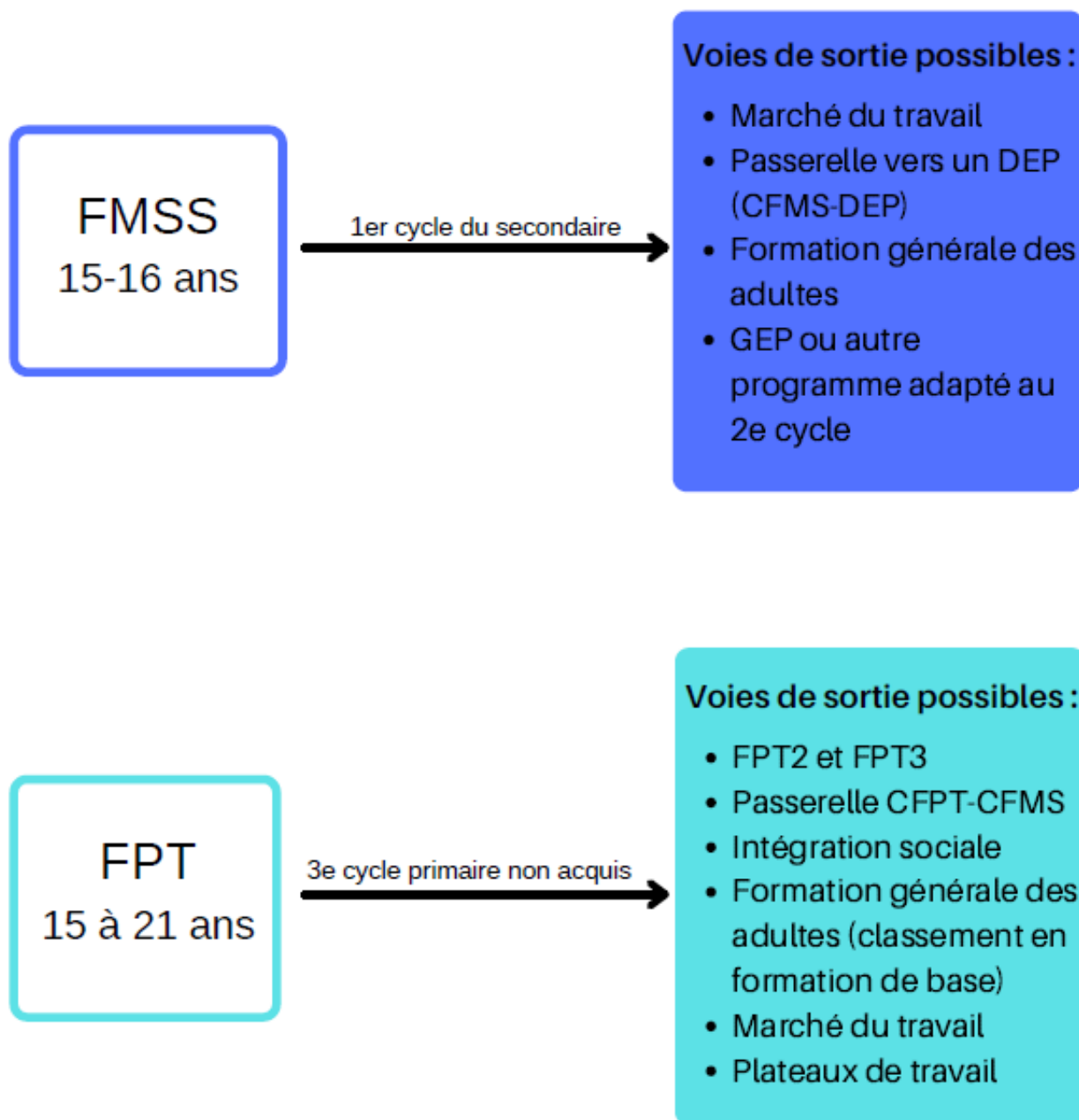


Élèves en provenance du secondaire

(Cheminement de consolidation)



Élèves en provenance du **premier cycle du secondaire**



N.B.: Toute orientation de l'élève est déterminée selon son dossier scolaire et ses aspirations professionnelles.

Références bibliographiques

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Passerelles entre les formations*, [En ligne], 2021.

[[http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/metiers-semi-specialises/passerelles-entre-les-
formations/](http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/references/metiers-semi-specialises/passerelles-entre-les-formations/)]

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de formation de l'école québécoise : enseignement secondaire 2^e cycle : Chapitre 5 : Parcours de formation axée sur l'emploi*, [Fichier PDF], Ministère de l'Éducation, 2008, 23 pages.

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/_PFEQ_Chap_05.pdf]